

Le droit de préemption

À la suite de 2 récentes décisions de justice, le droit de préemption a suscité de nombreuses discussions au niveau national. Dès lors, beaucoup de questions se posent quant à son application correcte, aussi bien au niveau des services techniques communaux ainsi qu'au niveau des responsables politiques.

C'est pourquoi l'ALBSC a choisi ce sujet d'actualité en collaboration avec NCR AVOCATS pour son premier séminaire de l'année 2021. Nous avons donc l'honneur de vous inviter à cette formation dans le domaine de l'urbanisme et du droit civil, qui aura lieu vendredi le 21 mai 2021 au Centre Culturel à Leudelange, 4-6 rue d'Eich, respectivement en cas de besoin par visioconférence.

N C R A V O C A T S
LAWYERS AVOCATS RECHTSANWÄLTE

<https://www.ncravocats.lu/>

Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires communaux des services techniques et des administrations communales ainsi qu'aux responsables politiques.

Pour le détail et l'inscription veuillez consulter le programme au verso de la présente.

Le présent séminaire sera pris en compte comme formation continue auprès de l'Institut National d'Administration Publique !



Le droit de préemption

Inscription jusqu'au 14 mai 2021 via https://www.albsc.lu/?page_id=4586

Les frais de participation s'élèvent à 140 € en cas de visioconférence respectivement à 190 € en cas de réunion suivie d'un déjeuner commun.

(Une remise de 40 € sera accordée à nos membres)

Programme

08:30 heures – Accueil et inscription des participants / Ouverture du meeting room

08:45 heures – Le droit de préemption

- 1) La procédure
- 2) Les compétences en la matière
- 3) L'échange entre l'administration et le notaire

09:45 heures – Pause

10:00 heures – Echange sur les questions posées au préalable par les participants

Afin de permettre de préparer la deuxième partie de la formation, vos questions sont à poser au préalable **jusqu'au 21 avril 2021 au plus tard** par courriel sur president@albsc.lu.

Si les mesures sanitaires alors en vigueur le permettent!:

12:00 – Verre d'amitié et déjeuner commun sur site (Compris dans les frais de participation)

